

CLOIX MENDES-GIL renforce son expertise : trois conseils promus associés, une nouvelle étape dans la croissance du cabinet



Paris, le 13 décembre 2024 – Le cabinet d'avocats CLOIX MENDES-GIL est fier d'annoncer la promotion de trois de ses conseils au rang d'associés :

Christine Lhussier, Nicolas Berthier et Solmaz Ranjineh.

Désormais composé de sept associés, le cabinet confirme son engagement à offrir des solutions juridiques adaptées aux défis complexes de ses clients, tout en affirmant sa place parmi les cabinets d'excellence en France.

Des profils d'excellence au service des clients

Christine Lhussier, docteure en droit et avocate à la Cour, cumule plus de 12 ans d'expérience en droit bancaire. Elle accompagne les établissements de crédit dans leur mise en conformité réglementaire, la rédaction de contrats et les relations avec les autorités de contrôle. Elle est également particulièrement reconnue pour sa gestion des dossiers sensibles et est responsable du pôle appel.

Nicolas Berthier, avocat à la Cour depuis 2009, est un expert en contentieux immobilier, civil, commercial et pénal. Avec une approche globale et stratégique des dossiers complexes, il

intervient devant toutes les juridictions françaises, y compris en appel et arbitrage. Son expertise en droit équin, développée en partenariat avec l'Institut du Droit Équin, constitue par ailleurs un atout remarquable, combinant savoir-faire spécialisé et vision généraliste.

Solmaz Ranjineh, spécialiste en droit public et forte de 18 ans d'expérience, conseille les collectivités et entreprises dans leurs projets structurants ou innovants. Elle les représente devant les autorités et juridictions nationales ou européennes. Experte des enjeux liés aux mobilités, notamment ferroviaires, elle intervient auprès de ces acteurs pour les conseiller aussi bien à un niveau stratégique qu'opérationnel.

Une croissance continue et une expertise renforcée

Avec cette évolution, CLOIX MENDES-GIL franchit une nouvelle étape de sa croissance. Désormais composé de plus de **30 avocats**, le cabinet renforce sa capacité à répondre aux attentes croissantes de ses clients, qu'ils soient publics ou privés.

- **Une expertise pointue** : Les nouveaux associés apportent une spécialisation stratégique et une vision novatrice dans leurs domaines respectifs, consolidant l'offre du cabinet.
- **Une philosophie humaine** : Le passage à sept associés reflète la volonté du cabinet de valoriser les talents en interne et d'offrir des solutions juridiques sur mesure.
- **Une vision d'avenir** : Avec une approche rigoureuse et innovante, CLOIX MENDES-GIL s'impose comme un acteur clé du conseil juridique en France, anticipant les besoins de ses clients dans un monde en mutation.

Sébastien Mendès-Gil et Pierre-Manuel Cloix, associés fondateurs, déclarent « *Nous sommes fiers de cette évolution interne, qui marque un nouveau chapitre dans la croissance de notre cabinet. L'association de Christine, Nicolas et Solmaz incarne la pérennité de notre structure et permettra de répondre au mieux aux besoins et attentes de nos fidèles clients* ».

À propos de CLOIX MENDES-GIL

Fondé il y a plus de 23 ans, CLOIX MENDES-GIL est un cabinet d'avocats indépendant, reconnu pour son approche novatrice et son expertise dans des secteurs variés : droit public, bancaire, commercial et pénal. Avec une équipe en croissance constante et une vision tournée vers l'avenir, le cabinet s'engage à offrir des solutions sur mesure, alliant spécialisation, rigueur et innovation.